

BTSA Aménagements Paysagers

Formation par apprentissage au CFA de Vire en partenariat avec le CFA de Coutances

| Sur le terrain | En Bureau |
|---|---|
| <p>Il gère une équipe Réalise des aménagements paysagers Conduit des chantiers</p> | <p>Il assiste l'architecte ou le concepteur Suit le bon déroulement des chantiers Répond aux Appels d'Offres</p> |

Brevet Technicien Supérieur Agricole – Aménagements Paysagers

L'apprentissage un tremplin vers l'emploi

Une réelle expérience professionnelle : temps de formation dans l'entreprise important

Un statut de salarié : de 41 % à 78 % du SMIC (âge/ancienneté dans le contrat/conventions collectives départementales)

Une formation de 2 ans : 1 350 heures aux CFA, soit 39 semaines

Une aide à la recherche d'entreprise : Paysagistes, Bureau d'étude, collectivité,...



Métiers

- ✓ Chef d'équipe en chantier
- ✓ Responsable de chantier
- ✓ Technicien en Bureau d'étude
- ✓ Agent technique au sein d'une collectivité ...

Conditions d'Admission

- ✓ Avoir plus de 16 ans et moins de 26 ans à la signature du contrat,
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV (Bac Technologique, Bac Professionnel, ou Bac Général),
- ✓ Signer un contrat d'apprentissage :
 - Entreprise de création et/ou de conception (2 équipes minimum)
 - Collectivité Territoriale

Vous êtes intéressé – pour en savoir plus, contactez :

| | |
|--|---|
| <p>CFA de VIRE Madame Odile GOSSELIN Route de Caen - CS 46001 - 14500 VIRE Site web : www.tracy-vire.fr Mail : cfa.vire@educagri.fr Tél : 02 31 66 18 18 - Fax : 02 31 66 30 29</p> | <p>CFA de COUTANCES Monsieur Franck COPIN Route de Regnéville BP 722 -50207 COUTANCES Cedex Site web : www.coutances.educagri.fr Mail : cfa.coutances@educagri.fr Tél : 02 33 45 22 98 - Fax : 02 33 45 21 11</p> |
|--|---|



Architecture de la formation

Modules Généraux

M41 Traitement des données
M42 Technologie de l'information et multimédia

Mathématiques 70 h
Informatique 26 h

96 h

M22 Techniques d'expression et de communication
M23 Langue vivante

Expression 114 h
Langue vivante 95 h

209h

M21 Organisation économique

Economie générale 76 h

M11 APPP

M31 EPS

APPP 57 h

EPS 57 h

114 h

Modules Techniques

M71 Module d'Initiative Locale

80 h

M51 Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers 116h

M52 Connaissance et gestion des végétaux 231h

M53 Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager 122h

M54 Gestion technico-économique de chantiers 126h

M55 Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager 140h

Pluri 40h

775 h

Délivrance du diplôme :

Diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau III

Evaluation : 50 % en contrôle continu et 50 % en épreuves terminales

Possibilité de poursuite d'études :

Licence professionnelle

Certificat de spécialisation

Ecole d'ingénieur